



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°30/2025

Convocation en date du :
14/05/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 20 mai 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,

M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,

M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANUYLS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Richard COLL a donné procuration à Mme Michelle DUNYACH.

Absents : Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE POUR L'ANNÉE 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Président de séance expose :

Au cours du vote du budget 2025, il est prévu le versement de subventions à diverses associations. Dans ces conditions, et conformément à la proposition de la commission municipale d'attribution des subventions qui s'est réunie le 21 février 2025 à 9h00, il est envisagé d'attribuer la somme de **120 000 euros** aux associations et organismes ci-dessous :

1°) ASSOCIATIONS SPORTIVES :

- Judo Club du Vallespir : Subvention de **1 000 euros**. A verser au compte CRSM ARLES SUR TECH 17106/00019/03507475000/60. Mise à disposition d'un local 5 fois/semaine, mise à disposition d'une salle 250 €, frais annexes 1 715 € soit un total de **1 715 €**.

- Gorin Kiai Jutsu : Subvention de **800 euros**. A verser au compte au compte CASM AMELIE LES BAINS 17106/00031/03127311000/24.
Mise à disposition d'un local 3 fois/semaine, frais annexes 950 € soit un total de **950 €**.

- Olympique du Haut Vallespir : Subvention de **5 000 euros**. A verser au compte CASM AMELIE LES BAINS 17106/00031/19428642001/90.
Mise à disposition du stade 2 à 3 fois/semaine, mise à disposition d'une salle 300 €, frais annexes 2 330 € soit un total de **2 330 €**.

- Ecole de Foot Olympique du Haut Vallespir : Subvention de **5 000 euros**. A verser au compte CASM AMELIE LES BAINS 17106/00031/19428642000/93.
Mise à disposition du stade 3 à 4 fois/semaine, frais annexes 2 180 € soit un total de **2 180 €**.

- Vallespir Rallye 66 : Subvention de **7 000 euros**. A verser au compte BPS ELNE 16607/00000/98021796103/31.
Mise à disposition d'une salle 5 fois/an 620 €, mise à disposition de matériel 60 €, mise à disposition d'un agent du CTM 505 € soit un total de **580 euros**.

- Equita Libre : Subvention de **4 000 euros**. A verser au compte CASM ARLES SUR TECH 17106/00019/30000096918/83.
mise à disposition de matériel 280 € soit un total de **280 euros**.

- Vallespir Canigou Trail : Subvention de **3 200 euros**. A verser au compte CASM AMELIE LES BAINS 17106/00031/30001881422/15.
Mise à disposition d'un local, mise à disposition de matériel 60 € soit un total de **60 euros**.

- Rugby Féminin : Subvention de **2 000 euros**. A verser au compte CASM 17106/00019/05360625000/09.
Mise à disposition du stade 2 fois/semaine, frais annexes 2 180 € soit un total de **2 180 euros**.

- Entente Haut Vallespir : Subvention de **7 000 euros**. A verser au compte CASM ARLES SUR TECH 17106/00019/30008480482/36.
Mise à disposition du stade 2 fois/semaine, frais annexes 2 180 € soit un total de **2 180 €**.

- Vélo Club du Vallespir : Subvention de **700 euros**. A verser au compte CRSM AMELIE 17106/00031/17332230000/48.
Mise à disposition d'un local. Frais annexes 520 €, soit un total de **520 euros**.

- Tennis Club Amélien : Subvention de **1 000 euros**. A verser au compte CRSM AMELIE 17106/00031/03130185000/63.
Mise à disposition d'un local. Frais annexes 6 558 €, soit un total de **6 558 euros**.

- Handball Club Arles/Amélie : Subvention de **300 euros**. A verser au compte CASM ARLES SUR TECH 17106/00019/18184642000/60.

- Rando Vall'Respir : Subvention de **200 euros**. A verser au compte CASM AMELIE 17106/00031/30009117527/09.

- Entente Vallespir Basket : Subvention de **500 euros**.

- Céret Sportif : Subvention de **1 500 euros**. A verser au compte CRSM CERET 17106/00002/18294170000/32.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

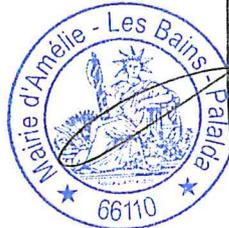
APPROUVE l'octroi de ces subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2025,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**



**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

